

# COMMUNE DE STE GEMMES LE ROBERT

Nombre de membres dont le conseil municipal est composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 10

## PROCÈS - VERBAL

De la réunion du Conseil Municipal

Du 21 octobre 2021

Le 21 octobre 2021, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 18 octobre 2021, se sont réunis à la Mairie de Sainte Gemmes le Robert, sous la présidence de Monsieur Bernard MOULLÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. Bernard MOULLÉ, Régis BLANCHARD, Mmes Séverine DURET, Christelle SEVIN, MM. Dominique BATIER, Mickaël ORY, Jean-Michel BOURNY, Jean CHAPRON, Mme Valérie BODIN et Mr Daniel ANGOT.

ABSENTES EXCUSÉES : MM. Thierry HEURTAULT, Yoann RENARD, Mmes Stéphanie BLANCHE, Laurence COUTARD et Cécile MONTIÈGE.

ONT DONNÉ POUVOIR : /

Le Conseil Municipal a désigné, Monsieur Mickaël ORY, secrétaire de séance.

### PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DU CLUB DE FOOT PAR LES CO-PRÉSIDENTS

Messieurs Jean-Noël PÉRICHERET et Vincent GUY, co-présidents de l'association du Club de football « Ste Gemmes Sports », présentent aux membres du conseil municipal cette association qui comporte actuellement, pour cette saison, 88 licenciés.

Un emploi jeune service civique a été créé, c'est Enzo Foulon qui a été recruté. Dylan Singamy, âgé de 15 ans, est l'arbitre officiel du club pour la 3<sup>ème</sup> saison.

### 3C : MODIFICATION ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 28 juin 2021 de Monsieur Alain SUARD, Président de la CLECT des Coëvrons (et du rapport annexé - Réunion CLECT du 23 juin 2021) invitant les Communes à délibérer sur le montant révisé de l'Attribution de Compensation liée à la GEMAPI.

Cette révision consiste en un rattrapage sur les exercices 2019, 2020 et 2021 lié :

- aux nouveaux critères de participation des Communes à partir de 2019 (50 % population et 50% superficie),
- au réajustement des contributions dues aux différents syndicats de bassin à compter de 2019,

Pour la Commune de Sainte Gemmes le Robert, l'AC révisée pour la GEMAPI s'établit à 19 589.66 € pour les années 2019, 2020 et 2021 pour une AC prélevée à 19 496.99 €, soit un reliquat à verser de 92.68 €.

| Année  | AC prélevée | AC due (révisée) | Reliquat à verser |
|--------|-------------|------------------|-------------------|
| 2019   | 6 499.00 €  | 6 529.88 €       | 30.89 €           |
| 2020   | 6 499.00 €  | 6 529.88 €       | 30.89 €           |
| 2021   | 6 499.00 €  | 6 529.88 €       | 30.89 €           |
| Totaux | 19 496.99 € | 19 589.66 €      | 92.68 €           |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend acte et accepte le montant révisé de l'Attribution de Compensation liée à la GEMAPI tel qu'exposé ci-dessus.

### **DM N° 1 : OPÉRATION 13**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de procéder à certains virements et ouvertures de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- vote les virements et ouvertures de crédits comme suit :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT        |                     |              |               |
|----------------------------------|---------------------|--------------|---------------|
| Chapitre/article                 | Libellé             | Recettes     | Dépenses      |
| Total décision modificative n° 1 |                     | /            | /             |
| Pour mémoire BP                  |                     | 863 276.71 € | 539 569.14 €  |
| Total section de fonctionnement  |                     | 863 276.71 € | 539 569.14 €  |
| SECTION D'INVESTISSEMENT         |                     |              |               |
| Chapitre/article                 | Libellé             | Recettes     | Dépenses      |
| 020                              | Dépenses imprévues  |              | - 13 071.00 € |
| 2031-27                          | Frais étude         |              | + 5 400.00 €  |
| 2151-13                          | Réseaux de voirie   |              | + 5 000.00 €  |
| 2132-70                          | Immeuble de rapport |              | + 2 671.00 €  |
| Total décision modificative n° 1 |                     | /            | 0.00 €        |
| Pour mémoire BP                  |                     | 522 306.42 € | 522 306.42 €  |
| Total section d'investissement   |                     | 522 306.42 € | 522 306.42 €  |

### **PLAINE ÉTUDE : AMÉNAGEMENT ET SÉCURISATION RUE DU ROCHARD : DEVIS MARCHÉ MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Rochard (RD n° 20), allant du restaurant jusqu'au cimetière, la commune a besoin de s'entourer des services d'un bureau d'études pour assurer la mission de réflexion et maîtrise d'œuvre.

Il est rappelé que le bureau d'étude « Plaine Etude » a déjà effectué la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue des Dolmens.

Les orientations à intégrer dans la mission de réflexion :

- faire ralentir les véhicules et prévoir des aménagements de sécurité,
- sécuriser les usagers vulnérables (piétons et cycles) le long de cette route (depuis le cimetière pour relier le centre-bourg),
- recadrer le paysage en entrée de bourg, inciter au ralentissement par des traitements doux végétalisés,
- renforcer l'identité du village par des traitements simples et harmonieux,
- construire des logiques entre espaces publics et espaces privatifs afin de donner un sens aux aménagements,

Monsieur le Maire présente un devis du cabinet Plaine Etude concernant une prestation pour une mission de réflexion (mission A) avec étude préalable pour un montant de 4 500 € HT.

Après avoir étudié et en avoir délibéré et après concertation, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'accepter le devis du cabinet Plaine Étude concernant l'aménagement et sécurisation de la rue du Rochard pour un montant de 4 500 € HT pour la mission A et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer ce devis.

## CAF : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE POUR ADHÉSION

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La Démarche CTG poursuit 4 enjeux majeurs :

- Proposer un projet familial et social adapté à chaque territoire,
- Rendre plus lisible les actions communes avec la construction d'un projet global,
- Renforcer le travail entre les institutions,
- Dégager les moyens pour développer des actions innovantes et expérimentales sur le territoire des COEVRONS

La CTG garantit l'application des 5 principes socle de ce cadre politique de référence :

- La complémentarité des politiques menées dans un souci de cohérence et d'efficacité,
- La recherche de l'équité territoriale pour être au plus près des besoins et corriger les inégalités socio-démographiques et de territoire,
- L'accessibilité aux services pour l'ensemble des utilisateurs sans discrimination,
- L'ancrage territorial des actions menées qui peuvent être spécifiques selon les communes,
- La participation des habitants au projet de territoire.

La CTG peut couvrir, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social. Le diagnostic réalisé a donné lieu à des ambitions et des pistes de travail que vous trouverez ci-après et en pièce jointe via le PPT en 9 diapos- présenté en bureau communautaire du 05 octobre 2021 et qui correspondent aux thématiques qui viennent d'être citées.

La délibération doit porter sur :

- L'engagement de la commune dans la démarche de Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'allocation familiale du 1er janvier 2021 au 31/12/2023 et avec l'ensemble des communes du territoire des COEVRONS. Cet engagement implique de prendre acte du plan d'actions et du principe de financement de la CTG ("bonus territoire" inscrit dans les conventions d'objectifs et de gestion pour tous les équipements soutenus financièrement")
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale ainsi que toutes pièces et actes utiles.

En 2020, avant la fin du contrat enfance-jeunesse, la communauté de communes a amorcé la démarche CTG sur des ambitions pour l'ensemble des communes qui composent la communauté de communes et ceci au regard des diagnostics partagés des différents acteurs.

| Orientations   | Objectifs  |
|--|--|
| <p><b>1/ Petite enfance</b></p> <p>Permettre pour l'ensemble des familles du territoire d'accéder à une offre de service petite enfance en phase avec leurs besoins.</p> | <p>Veiller à la diversité et la complémentarité des modes d'accueil sur le territoire répondant aux besoins des familles, des entreprises locales et des professionnels.</p> <p>Construire un « référentiel qualité » commun à l'ensemble des modes d'accueil individuels et collectifs.</p> <p>Soutenir les projets innovants d'accueil répondant aux besoins locaux.</p> <p>Donner les moyens nécessaires au RAM de développer leur fonction d'observatoire pour être au plus près des évolutions du territoire.</p> <p>Mener une veille territoriale en matière d'emploi et logement pour identifier les besoins actuels et futurs en matière d'accueil.</p> <p>Développer l'accompagnement des familles dans la recherche des modes d'accueil au regard des complexités croissantes tant au niveau de l'organisation des familles que des dispositifs.</p> |
| <p><b>2/Enfance-jeunesse</b></p> <p>Mieux identifier les enjeux autour de la thématique Enfance-Jeunesse pour rendre le service accessible à tous.</p>                   | <p>Proposer aux jeunes, en complément de l'offre de loisirs existante, un accompagnement global vecteur d'autonomisation et de responsabilisation au travers des thématiques qui traversent leur parcours de vie (logement, insertion, éducation, santé...).</p> <p>Susciter l'engagement citoyen et bénévole des jeunes.</p> <p>Engager une dynamique d'harmonisation de l'offre de service enfance-jeunesse en matière d'accessibilité et de qualité et notamment sur les accueils périscolaires.</p>  |
| <p><b>3/Animation de la vie sociale</b></p> <p>Créer les conditions favorables pour sortir de l'isolement et permettre aux habitants d'être acteur et citoyen.</p>       | <p>Construire un plaidoyer dédié aux structures d'animation de la vie sociale pour apporter les éléments de compréhension nécessaire pour que ces structures soient identifiées comme participant à la dynamique de territoire, au service de la population dans la dimension « lien social » plutôt que précarité.</p> <p>Favoriser les passerelles entre les sphères économique et sociale pour développer les initiatives qui favorisent le lien entre les besoins économiques et ceux du social.</p> <p>Être acteur de l'action sociale locale en faveur de la réduction des inégalités sociales. Identifier l'animation de la vie sociale dans sa dimension solidaire pour lever les freins des problématiques du territoire (mobilité, isolement).</p> <p>Créer une coordination d'actions et de projets entre</p>                                       |

|  |   |
|--|---|
|  | le centre social d'EVRON et l'espace de vie sociale à vocation intercommunale.  |
| <b>4/ Parentalité</b><br><br>Permettre aux parents de trouver le soutien et l'accompagnement nécessaire dans leurs rôles et leurs questionnements de parent. | Créer un comité REAAP local afin d'ancrer les actions localement pour renforcer l'existant et faire naître nouveaux porteurs de projets « faiseurs d'actions ».<br><br>Soutenir le rayonnement de la ludothèque sur le territoire, auprès des acteurs et familles.<br><br>Renforcer l'impact du « parcours maternité » grâce à une communication locale soutenue.<br><br>Mieux communiquer sur le CLAS pour développer ce dispositif.   |
| <b>5/ Accès aux droits</b><br><br>Développer les actions locales partenariales pour créer une approche globale des situations.                               | Mener une veille locale en matière d'accès aux droits, à laquelle les Maisons de services au public, futures Maisons France Services, seraient partie prenante afin de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• mieux identifier sur le territoire les freins à l'accès aux droits (fracture numérique, mobilité difficile ...)</li> <li>• inscrire la MSAP comme vecteur de connaissance des préoccupations des familles.</li> </ul> |
| <b>6/ Insertion</b><br><br>Connaître les fragilités pour agir  | Cartographier les indicateurs de vulnérabilité du territoire : famille monoparentale, nombre de bénéficiaire du RAS, part des prestations familiales dans les ressources des familles, le nombre de bénéficiaires de l'AAH, les enfants porteurs de handicap ...<br><br>Soutenir les projets innovants qui permettent la perméabilité avec le monde de l'économie.  |
| <b>7/ Logement</b><br><br>Habiter autrement  | Repérer et agir sur l'indécence (alertes partenariales)<br><br>Développer la communication sur le FJT comme « service » au service des entreprises locales, de l'insertion sociale et professionnelle.<br><br>Innover sur les nouvelles formes d'habitat et répondre aux nouveaux enjeux intergénérationnels, et collectifs   |
| <b>8/ Handicap</b><br><br>Favoriser l'inclusion  | Repérage des difficultés en lien avec l'inclusion en milieu ordinaire (EAJE, ALSH) = repérage des besoins et des freins.<br><br>Maintenir le renforcement du partenariat avec les services d'aide à domicile<br><br>Soutenir les collectivités dans leurs actions facilitant l'inclusion des enfants porteurs de handicap (supervision, bonification PS ALSH).  |

A partir de ces ambitions, des actions ont été identifiées à court moyen et long terme et s'enrichiront tout au long de cette CTG :

|  |  |   |
|--|--|---|
| Petite enfance<br>/<br>Parentalité               | Axe N° 1 - Offre d'accueil petite enfance sur le territoire des Coëvrons = Promotion et maillage territorial | 1.1. Une vision globale de l'existant : le livret des modes d'accueil             |
|  |  | 1.2. Un guichet unique, vers un pôle ressource petite enfance                     |
|  |  | 1.3. Développer et renforcer l'offre de service sur le territoire                 |
|  |  | 1.4. L'accompagnement des Maisons d'Assistants Maternels sur les Coëvrons         |
|  | Axe N° 2 Soutien des parents dans leur fonction parentale  | 2.1. L'événement petite enfance, un temps dédié aux parents et aux professionnels |
|  |  | 2.2. Accompagnement des familles et le lien entre les institutions                |
| 2.3. Extension du Lieu d'Accueil Enfants Parents |  |   |

|  |   |  |
|--|---|--|
| Enfance jeunesse<br>/<br>Handicap  | Axe N° 1 - Favoriser l'accueil et l'inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques                                 | 1.1. Faciliter l'accès aux accueils de loisirs des enfants ayant des besoins spécifiques.  |
|  |   | 1.1.1. Phase 1 : Préparer l'accueil en ALSH  |
|  |   | 1.1.2. Phase 2 : Accueillir les enfants en ALSH  |
|  |   | 1.1.3. Phase 3 : Former et accompagner les équipes d'animation   |
|  |   | 1.2. De l'intégration à l'inclusion dans les pratiques d'activités physiques et sportives (Projet Erasmus + Sport) > J O H les JEUX OLYMPIQUES HANDirect |
|  | Axe N° 2 - Participer au développement personnel des jeunes, favoriser leur engagement et leur mobilité                 | 2.1. Participer au développement personnel des jeunes, favoriser leur engagement et leur mobilité  |
|  |   | 2.1.1. Accompagner les jeunes vers leur vie d'adulte   |
|  |   | 2.1.2. Promouvoir la santé et encourager à la pratique sportive  |
|  |   | 2.1.3. Éduquer à la mobilité des jeunes  |
|  | Axe N°3 - Proposer une tarification des ALSH au plus près des ressources des familles                                   | 3.1. Proposer une tarification des ALSH sur la base d'un coefficient d'effort  |
| Axe N° 4 - Accompagner les communes du territoire dans la mise en place et le fonctionnement de leurs accueils périscolaires | 4.1. Accompagner les communes du territoire dans la mise en place et le fonctionnement de leurs accueils périscolaires. |  |

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>Animation de la vie sociale</b> | Vecteur de dynamique des territoires : réflexion quant au maillage intercommunal |
|------------------------------------|--|

|                 |  |
|-----------------|--|
| <b>Logement</b> | Repérer et agir sur l'indécence (alertes partenariales)  |
|                 | Des services locaux répondant aux besoins des entreprises locales, de l'insertion sociale et professionnelle (FJT) |
|                 | Innover sur les nouvelles formes d'habitat et répondre aux nouveaux enjeux intergénérationnels, et collectifs      |

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>Accès aux droits</b> | Mener une veille locale en matière d'accès aux droits (diagnostic et positionnement des acteurs existants) |
|-------------------------|--|

### **DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée en Mairie.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 12 mars 2020 et en application de la loi L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire de Sainte Gemmes le Robert a renoncé au droit de préemption urbain sur les biens faisant objet de la déclaration d'intention d'aliéner.

Références cadastrales :

- section E n° 711, 357 et 358,

Le Conseil Municipal en prend acte.

### **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS VOIRIE, TRAVAUX, AFFAIRES SCOLAIRES-CANTINE, COMMUNICATION ET CIMETIÈRE**

**Commission travaux :**

**Restaurant 5 place de l'Eglise :** cet été, le restaurant de Sainte Gemmes le Robert nous a signalé des problèmes d'humidité au niveau des cloisons de la salle de restauration. Début octobre, la cloison placo a été découpée sur une longueur de 5 à 6 mètres et 60 cm de hauteur, il a été constaté des problèmes d'humidité sur la laine de verre et le placo. Une recherche de fuite a été réalisée par l'entreprise Tatin où il a été constaté :

- d'importantes remontées capillaires dans l'angle de la salle de restaurant à droite de la baie vitrée,
- l'absence d'étanchéité entre le moignon et le coude à 90° de la descente d'eaux pluviales située à gauche.,
- des infiltrations ont été constatées dans les murs,
- des écoulements au niveau de l'emboiture entre le coude en PVC et la descente de moignon en zinc,
- pas de joint entre les murs, la baie vitrée ainsi que le carrelage de la terrasse ce qui génère des infiltrations en sol,
- que le carrelage situé au niveau du seuil de la baie vitrée est complètement soufflé,
- que la boîte à eaux demi-tronc conique laissait passer de l'eau à l'extérieur lors de fortes pluies.

**Logement 6 rue du Stade :**

Monsieur Régis Blanchard, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des travaux informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de changer la porte du garage du logement 6 rue du Stade.

Un devis a été demandé à l'entreprise MPS d'Evron pour un montant de 2 085 € HT.

Après délibération, les membres du conseil municipal :

- acceptent ce devis d'un montant de 2 085 €,
- autorisent Monsieur le Maire ou un de ses adjoint à signer ce devis.

#### **MAM 27 rue du Gué de Selle :**

Monsieur Régis Blanchard, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des travaux, présente aux membres du Conseil Municipal un devis de l'entreprise MPS d'Evron pour le changement d'une porte à la MAM (porte qui se situe entre le dortoir des enfants et l'ancienne classe non aménagée) pour un montant de 314 € HT.

Après délibération, les membres du conseil municipal :

- acceptent ce devis d'un montant de 314 €,
- autorisent Monsieur le Maire ou un de ses adjoint à signer ce devis.

#### **Logements 23 et 25 rue du Gué de Selle :**

Une estimation sera demandée aux domaines concernant la vente de ce bâtiment.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **DETR 2022 : PROJET AMÉNAGEMENT PARKING DERRIÈRE L'ECOLE (VOIR MAYENNE INGÉNIERIE)**

Pour information : il sera demandé à Mayenne Ingénierie une étude pour l'aménagement du parking qui se trouve rue de la Robicherie (derrière l'école privée).

Un devis sera demandé à l'entreprise Chapron de Sainte Gemmes le Robert.

Une demande de subvention DETR pour l'année 2022 pourrait être sollicitée ainsi qu'une demande au conseil départemental au titre de l'amende de police.

#### **PROGRAMME NATIONAL PONT : RECENSEMENT DES OUVRAGES**

Dans le cadre du plan de relance, l'état à engager un vaste programme pour permettre aux petites communes de mieux connaître et maîtriser la gestion du patrimoine d'ouvrage d'art.

C'est une prestation gratuite qui se déroule en 2 phases :

- une phase de recensement et de reconnaissance des ouvrages,
- une phase d'évaluation des ouvrages les plus sensibles.

La première phase est en cours et à ce sujet, il est nécessaire de recenser et vérifier ces ponts suivants plusieurs critères.

#### **COMPTE RENDU DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE « CHEMIN DE LA GAUDINIÈRE » : DEMANDE DE MR ET MME GOUGEON POUR RENCONTRER LES RESPONSABLES DES ASSOCIATIONS (SUITE)**

Suite au courrier de Mr et Mme Gougeon et à la réunion de conseil municipal du 9 septembre 2021, Monsieur le Maire a pu contacter les différents responsables des associations qui ont émis un avis défavorable afin de pouvoir les rencontrer en janvier 2022 et de discuter de la loi 4D en cours (article 27 Ter nouveau), déjà voté au Sénat et en cours d'examen à l'Assemblée nationale (vote prévu en novembre 2021).

Pour info : la loi 4 D c'est une loi qui prévoit de déplacer le tracé du chemin rural le long d'une haie au besoin, et en conservant la continuité du chemin.

#### **FERME D'AVRIL : COMMANDE DE LÉGUMES POUR LA CANTINE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire accompagné du 4<sup>ème</sup> adjoint ainsi que de la cantinière ont rencontré Agnès Blais et Louis Deruelle (co-gérantes de la ferme l'Avril) afin de visiter cette ferme.



Dans le cadre de la loi Egalim, des commandes de fruits et légumes bio pour la cantine municipal ont été effectuées.

Pour information :

Le maire remet à chaque membre du conseil municipal une invitation pour la commémoration du 11 novembre qui aura lieu le dimanche 14 novembre 2021.

\*\*\*\*\*

**La séance s'est terminée à 23h30**

**DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :**  
**mardi 16 novembre 2021 à 20h00**